

Érasny\*  
SUR-OISE



Accueil périscolaire de l'école du Bois

# GUIDE PRATIQUE



# GÉNÉRALITÉS

L'équipe d'animation est heureuse d'accueillir vos enfants tout au long de l'année de de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h dans son établissement scolaire. Le matin, les arrivées se font jusqu'à 8h20.

En cas de retard, nous vous remercions de nous contacter par téléphone. Pour le bon fonctionnement de la structure et le respect des règles de sécurité, les retards doivent rester exceptionnels.

**Les réservations, modifications et annulations** doivent être faites exclusivement sur le Kiosque Famille. Pour simplifier les démarches et ne pas risquer d'oubli, il est recommandé de faire les réservations pour l'ensemble de l'année scolaire.

**Délai de clôture des réservations des services périscolaires** (accueil matin, restauration, accueil soir, études surveillées et mercredi) : J-3 avant 8h30

Si votre enfant est accueilli sans réservation et/ ou hors délais, une majoration de 50 % sur le tarif du quotient familial calculé initialement, sera appliquée. Les absences justifiées seront traitées à réception des justificatifs réglementaires donnant lieu à une non-facturation ou un avoir.

## LA STRUCTURE

Situé dans l'enceinte de l'école Le Bois, l'accueil périscolaire, côté maternelle, se compose d'une grande salle donnant un accès direct sur une salle dite polyvalente et/ou bibliothèque du groupe scolaire.

Cette salle est un prolongement de l'accueil périscolaire, permettant un plus large espace d'activités pour les

enfants accueillis.

En partenariat avec les équipes enseignantes, l'équipe d'animation peut utiliser certaines salles de classe, notamment sur le temps méridien, ou encore sur le temps d'étude surveillée, ainsi que les cours de récréation extérieures maternelle et élémentaire.

## LES GROUPES ET L'ENCADREMENT

L'équipe est composée d'une responsable périscolaire, de 3 animateurs diplômés et de 2 animateurs supplémentaires.

Le nombre d'animateurs présents pour l'encadrement des enfants est adap-

té sur les différents temps d'accueil ; 3 pour l'accueil du matin, 4 pour l'accueil des maternelles le midi (ATSEM et AESH), 5 pour l'accueil des élémentaires le midi et 5 pour l'accueil du soir.

# LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Les droits des enfants, une priorité :**

Portée par la charte Ville Amie des Enfants, l'équipe d'animation souhaite que chaque enfant ait le droit aux loisirs, aux jeux et aux activités artistiques et culturelles. À travers divers ateliers mis en place par les animateurs, les enfants ont la possibilité de découvrir des pratiques culturelles et artistiques en travaillant sur le thème de « Si j'étais un artiste, je serais... » pour aborder les domaines de la peinture, du théâtre, de la musique, de la sculpture, de la pâtisserie, de la poésie. Avec un seul point d'orgue : y trouver son plaisir.

- **L'intégration de tous :**

En accueillant des enfants en situation

de handicap, l'équipe favorise leur intégration au sein de la collectivité, leur permettant ainsi de développer leur autonomie, la découverte de jeux et loisirs, et leur épanouissement.

Au travers d'ateliers ludiques, culturels ou sportifs, l'équipe d'animation est soucieuse d'accompagner chaque enfant dans la construction de son avenir et ainsi participer à son épanouissement personnel.

Au vu des différentes contraintes liées notamment au plan Vigipirate, il sera nécessaire de se réappropriier et réorganiser tous les espaces éducatifs et temps d'activités afin de limiter les contraintes liées à la sécurité des locaux.

# LA VIE QUOTIDIENNE

En favorisant l'esprit de partage, le jeu et la découverte, les enfants sont libres de changer d'activité à tout moment. Ils restent acteurs de leurs loisirs : les différentes activités proposées aux enfants doivent rester des propositions.

Grâce aux activités artistiques et manuelles, les enfants développent leur sens de l'imagination et leur créativité.

Des temps sportifs sont proposés dans la cour pour favoriser l'activité physique et développer l'esprit d'équipe (jeux collectifs, parcours mo-

tricités, vélo, badminton ...).

Pour laisser libre cours aux envies et découvertes des enfants, des activités ponctuelles sont mises en place (pôle Lego / sable magique / pâte à modeler ...). L'accès à ces activités n'est pas libre, mais encadré, en présence d'un animateur.

Le large choix des activités, leur mise en œuvre, le respect du matériel et même le rangement des zones d'activités sont autant de facteurs développés par l'équipe d'animation pour atteindre ses objectifs pédagogiques.

# LA JOURNÉE TYPE

## ► DE 7 H À 8 H 20

Les enfants, accueillis par les animateurs peuvent jouer, dessiner, lire, discuter...tout en respectant un environnement calme, afin que chaque

enfant puisse démarrer la journée paisiblement.

Pour ceux qui ne déjeunent pas à la maison, il y a la possibilité d'apporter une petite collation.

L'animateur assure la transmission

des informations famille/école (retour des cahiers, état de santé de l'enfant ...).

Aux alentours de 8h10, les animateurs se répartissent par groupe (maternelle – élémentaire).

Les maternelles et les élémentaires sont emmenés dans leurs classes respectives.

### ► **DE 11 H 20 À 13 H 20**

Sur ce temps, les maternelles et les élémentaires sont séparés.

Les maternelles : les ATSEM sont chargées de l'encadrement de la restauration scolaire. En fonction du nombre d'enfants, des animateurs viennent compléter l'encadrement. Les enfants sont répartis en 2 services (11h20/12h20 et 12h20/13h20).

Lorsqu'un groupe d'enfants mange, des temps de jeux sont proposés à l'autre groupe, et inversement (excepté pour les enfants de petite section qui partent à la salle de sieste)

Les élémentaires : une équipe de 5 animateurs encadrent l'ensemble

du service de restauration. Les enfants sont répartis en 2 services (11h30/12h20 et 12h30/13h20), ainsi qu'en 1 demi-service de 20 enfants de 12h à 12h50. Ce demi-service en décalé permet de réduire le bruit et le nombre d'enfants mangeant simultanément.

Lorsqu'un groupe d'enfants mange, des temps de jeux sont proposés à l'autre groupe et inversement.

### ► **DE 16 H 30 À 19 H**

En maternelle, les animateurs se présentent devant chaque classe à 16h30 afin de récupérer les enfants venant à l'accueil périscolaire. Après un passage aux sanitaires (lavage de mains et toilettes), les enfants partagent le goûter. C'est un moment de détente et de convivialité, plus libre que le repas du midi.

Lorsque le goûter est terminé, les enfants aident les animateurs à débarrasser les tables (ramasser les cuillères, les gobelets, débarrasser les déchets...). Une fois les tables propres, un petit temps calme de

quelques minutes est proposé. Les enfants rejoignent ensuite l'accueil périscolaire pour participer aux activités.

En élémentaire, les animateurs se présentent devant les classes à 16h30, afin de récupérer les enfants venant à l'étude surveillée et se retrouvent dans le réfectoire pour y prendre le goûter. En fonction du goûter, l'étude démarre vers 17h15. Les enfants ont la possibilité de rejoindre l'accueil périscolaire lorsqu'ils ont terminé leur travail. L'étude se termine à 18 h. Certains enfants élémentaires sont autorisés à rentrer seuls dès 18h00, dans ce cas, cela doit être spécifié sur la fiche de renseignements de l'enfant, où une autorisation écrite a été faite par les parents.

Place ensuite aux activités jusqu'à l'arrivée des parents. Jeux, activités manuelles, jeux collectifs, jouets d'imitations, jeux de construction,

lecture de livres, jeux extérieurs... Les animateurs font en sorte que chaque enfant y trouve son compte, et que le temps passé sur l'accueil périscolaire soit un moment agréable.

#### Règles de vie et sanctions

Les règles définissent le comportement que les enfants doivent adopter, leurs droits, mais aussi leurs devoirs. Afin qu'ils en soient pleinement acteurs, ces règles sont travaillées avec eux dès le début de l'année.

Parfois, il arrive que des sanctions soient prises à l'encontre des enfants. Il s'agit surtout de faire comprendre que certains actes ou paroles ne sont pas appropriés. Cela passe par une réexplication des règles de vie évoquées.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## **Accueil périscolaire du Bois**

☎ 01 30 37 38 34

✉ [revbois@eragny.fr](mailto:revbois@eragny.fr)

## **Responsable du secteur enfance**

☎ 01 34 48 35 61

## **Service des régies**

📍 Maison de la Challe

☎ 01 34 48 35 54

✉ [regies@eragny.fr](mailto:regies@eragny.fr)

